



# Mariage

## Projet de mariage

### Qui peut se marier ?

Toute personne majeure peut se marier si elle n'est pas déjà marié au regard de la loi française ou d'une loi étrangère. Par contre il est possible d'être déjà engagé par un PACS conclu ou non avec le/la futur(e) époux / épouse, étant donné que le mariage dissout automatiquement le PACS.

Chacun(e) des futur(e)s époux/épouses doit consentir au mariage de façon libre et éclairée et n'avoir aucun lien de proche parenté ou d'alliance avec le/la futur(e) conjoint(e).

### Pièces à fournir :

Le dossier de mariage est à récupérer au service de l'état-civil, les pièces jointes sont variables suivant les cas.



Ce dossier dûment complété sera déposé en mairie uniquement sur rendez-vous au : 01 41 70 88 00.

La date du mariage sera fixée seulement si le dossier est complet.

## Demande d'extrait de mariage ou copie intégrale de mariage

### Pièces à fournir :

- ▶ Pièce d'identité
- ▶ éventuellement livret de famille

Pour une demande écrite, joindre une enveloppe timbrée à votre adresse ainsi que la photocopie recto-verso de votre carte d'identité ou de votre passeport et indiquer la filiation complète (nom et prénom des parents).

Seul l'intéressé majeur, ascendant, descendant ou conjoint peut faire la demande. Aucune demande effectuée par une personne collatérale sera prise en compte.



Attention ! aux sites payants qui sont frauduleux ! Ne s'adresser qu'aux mairies.

Les demandes peuvent s'effectuer par mail à l'adresse suivante : [etatcivil@livry-gargan.fr](mailto:etatcivil@livry-gargan.fr) en scannant les mêmes pièces à fournir.

## ALLER PLUS LOIN

### SUR INTERNET

- Acte de mariage (si marié à Livry-Gargan)



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN  
3 PLACE FRANÇOIS-MITERRAND - BP 56 - 93891  
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43